



# Journée de restitution de l'appel à projets Trames vertes et bleues urbaines

11 décembre 2014

## COMPTE-RENDU



Les supports d'intervention sont en ligne sur le site internet du Centre de ressources TVB ([www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)). Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des grands axes de discussion de cette journée d'échanges, animée par Claire Hamon (Fédération des Parcs naturels régionaux) et Gilles Rey-Giraud (Etd).

## SOMMAIRE

### CONTEXTE ET QUESTIONNEMENTS :

#### POINT SUR L'ACTUALITE NATIONALE ET ELEMENTS DE CADRAGE

##### **Etat d'avancement de la TVB à différentes échelles, présentation de l'AAP TVB urbaines**

Laurent ROY, Ministère en charge de l'écologie

2

##### **Questionnements liés à l'approche multifonctionnelle des trames urbaines**

Gilles REY-GIRAUD, Etd

3

##### **Spécificités des trames en milieu urbain**

Laure CORMIER, Institut d'Urbanisme de Paris

3

### RETOURS D'EXPERIENCES A TROIS ECHELLES DE MISE EN ŒUVRE

##### **Développer des méthodes et outils pour appuyer des initiatives locales**

Laura ALBARIC, Conseil général de Seine-Saint-Denis

7

##### **Entre cadre stratégique et actions opérationnelles, définir et mettre en œuvre une trame urbaine**

Audrey LECLERCQ, Ville de Roubaix

9

##### **Réaliser des actions concrètes de remise en bon état des continuités écologiques**

Laurent GUILLAUME, Ville de Montpellier

10

## **APPORTS DE L'APPROCHE MULTIFONCTIONNELLE**

<b>Pistes et recommandations issues du programme « multifonctionnalité des trames vertes et bleues urbaines »</b> Gilles REY-GIRAUD, Etd	<b>12</b>
<b>Table-ronde autour de témoignages de plusieurs lauréats de l'appel à projets</b>	<b>13</b>
I) Mieux connaître les usages et fonctions des espaces <i>via</i> les sociotopes (ex du SCoT du Pays de Lorient), Reynald BAVAY, AUDELOR	13
II) Croiser avec d'autres fonctions que l'enjeu écologique Julie SANNIER, Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne	13
III) Mobiliser différentes fonctions et acteurs, Angélique MEYNIER, SIVOA	14
IV) Echanges	15
<b>Discussion générale autour des apports potentiels de la multifonctionnalité pour définir et mettre en œuvre des TVB urbaines et des écueils à éviter</b>	<b>17</b>

# Contexte et questionnements :

## Point sur l'actualité nationale et éléments de cadrage

### Etat d'avancement de la TVB à différentes échelles, présentation de l'AAP TVB urbaines

Laurent ROY

*Ministère en charge de l'écologie*

La mise en œuvre opérationnelle de la Trame verte et bleue se fait progressivement sur le territoire. L'ensemble des SRCE devrait être approuvé dans les prochains mois.

Des réflexions sont en cours, au niveau national et au niveau européen, sur la notion de **services écosystémiques**. Si elle n'est pas nouvelle, elle est désormais prise en compte dans un cadre plus formalisé, avec le lancement de démarches d'évaluation. Les trames vertes et bleues doivent évidemment conserver leurs fondements écologiques mais, dans les milieux urbains, s'y ajoutent forcément d'autres dimensions. Elles sont nécessairement **multifonctionnelles**.

Le **projet de loi sur la biodiversité**, qui refonde les principes de base de la politique publique, affirme la notion de services écosystémiques. Il s'agit de l'une des innovations fortes du texte, qui devrait être adopté par le Parlement avant la fin de l'année 2015.

L'appel à projets « **Élaboration de trames vertes et bleues urbaines et valorisation de friches** » a été lancé par le ministère en 2012. L'objectif est désormais de travailler sur la reproductibilité des démarches mises en œuvre, en identifiant à la fois les bonnes pratiques et les sources de difficultés. L'association Etd a, dans le cadre d'une convention, mené une analyse destinée à faciliter la capitalisation sur ces réalisations.

Les résultats de l'appel à projets seront valorisés dans le cadre du centre de ressources Trame verte et bleue. L'objectif est d'aider l'ensemble des acteurs de terrain dans leurs pratiques. La présente journée y contribuera aussi.

Un certain nombre de difficultés peuvent intervenir dans la mise en œuvre concrète des projets. L'usage, ou le non-usage, de produits phytosanitaires dans les milieux urbains est, de ce point de vue, l'un des sujets importants.

*Un participant évoque les difficultés liées à la loi Labbé quant à l'utilisation des produits phytosanitaires. Laurent ROY explique que ce texte pose un principe d'interdiction pour les espaces verts. L'échéance devrait être avancée à 2016 par un amendement gouvernemental intégré à la loi sur la transition énergétique. Il existe également une démarche de labellisation au niveau national pour les collectivités qui s'engagent de manière plus volontaire dans l'abandon de ces pratiques.*

# Questionnements liés à l'approche multifonctionnelle des trames urbaines

---

Gilles REY-GIRAUD

*Etd*

Etd est un centre de ressources national sur le développement territorial. Cette association, composée de collectivités de différents niveaux, s'intéresse depuis plusieurs années aux questions de biodiversité en milieu urbain. Elle avait conduit un premier programme sur le sujet en 2012. Celui-ci a servi de base à la convention passée avec le ministère.

Il est nécessaire de prendre en compte les autres usages de la nature et ses fonctions en matière de biodiversité. L'objectif est notamment d'analyser, à la fois dans la conception et la mise en œuvre, en quoi une trame verte et bleue peut être un outil d'aménagement et de développement des territoires.

Les expériences passées ont montré qu'il n'était pas forcément évident de concilier les différents usages. L'un des risques est de perdre un peu de vue les fonctions de continuités écologiques.

Pour approfondir le sujet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des lauréats de l'appel à projets du ministère. Neuf territoires ont répondu. Quatre ateliers d'échanges ont été organisés, pour définir des pistes de recommandations méthodologiques. Un certain nombre d'entre elles sera présenté au cours de la présente journée, notamment au travers de la présentation d'expériences concrètes.

## Spécificités des trames en milieu urbain

---

Laure CORMIER

*Institut d'Urbanisme de Paris*

La présentation s'appuie sur un travail de recherche, financé par le ministère de l'écologie, et réalisé il y a un an en partenariat avec Plante et Cité. Son objectif était d'étudier et de comparer les démarches mises en œuvre par six collectivités (Rennes, Lille, Strasbourg, Lyon, Perpignan et Val Maubuée en région parisienne), afin d'évaluer les **différents modes de gouvernance** à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

### Contexte

Les trames vertes et bleues se sont progressivement imposées avec les lois Grenelle et la mise en place des SRCE. Elles présentent un intérêt spécifique dans les milieux urbains. D'un point de vue social, elles répondent à un besoin de nature. La société actuelle exprime une demande croissante d'espaces verts et de loisirs, comme refuges aux tensions de la vie en ville. Les effets sont positifs sur la santé. Les interactions entre les citoyens sont favorisées et la prise de conscience écologique facilitée.

Sur le plan environnemental, la nature en ville est le **support d'une biodiversité ordinaire**. Ses effets positifs sur la qualité de l'air, la suppression des îlots de chaleur, la rétention et l'évacuation des eaux de pluie sont reconnus.

Les textes prévoient la mise en place des SRCE à l'échelle régionale. Les trames vertes et bleues doivent ensuite être prises en compte par les **documents d'urbanisme**. La loi ne fait pas référence à des formes de gestion particulières de la biodiversité. L'un des points clefs de la démarche est toutefois de parvenir à une cohérence des espaces privés et des espaces publics, afin d'assurer une continuité d'un point de vue écologique.

Sur les six collectivités prises en compte dans la recherche, le sujet est effectivement intégré dans le SCoT mais pratiquement inexistant à l'échelle du PLU. La gestion écologique de la nature en ville est cependant une préoccupation partagée.

#### Gestion écologique, gestion différenciée

En milieu urbain dense, la mise en œuvre de trames vertes et bleues suppose de recréer une connexion entre des espaces verts, limités par des barrières physiques préexistantes. Le mode de gestion de l'espace est alors primordial pour favoriser la biodiversité et les continuités écologiques.

En France, la généralisation de la gestion différenciée date des années 90. Le plus souvent, celle-ci ne concerne toutefois pas l'ensemble des espaces publics. Tous les services qui en ont la charge conservent en effet des pratiques variées.

Il existe un foisonnement d'expériences de gestion écologique des espaces publics, comme les micro-plantations florales. Dans le périmètre de l'étude, ces initiatives ont été notamment déployées à Rennes, Lille ou Lyon. Des murs végétalisés et des écopâturages ont également été mis en place.

#### Gouvernance / jeu d'acteurs

Le cadre réglementaire des trames vertes et bleues est le résultat d'un arbitrage politique au sein d'une commission mixte paritaire. Celui-ci a des conséquences concrètes sur le terrain, car il fait porter la démarche par les services de l'urbanisme et de la planification. Or ces derniers la perçoivent souvent comme une contrainte supplémentaire. Elle devient alors une source de crispation, d'autant que les acteurs ne sont pas forcément très sensibilisés aux problématiques environnementales et à leur intégration dans la gestion de la ville.

Les services des espaces verts développent de nombreuses politiques de prise en compte de la biodiversité mais n'ont généralement qu'une vision fragmentée de la ville. Il leur est difficile d'intégrer la notion de trame verte et bleue, car ils ne peuvent pas envisager les continuités écologiques. Ils ont donc du mal à se l'approprier.

Alors que l'approche devrait être intégrée, les problèmes de coordination entre les services sont manifestes sur le terrain. Ils sont parfois renforcés par l'intervention de plusieurs collectivités. Les services de l'environnement peuvent parfois faire le lien, pour assurer une cohérence d'ensemble.

Les acteurs associatifs sont de plus en plus présents, à la fois dans la phase de diagnostic et dans la mise en place de programmes d'actions. Ils sont souvent essentiels pour faire vivre les trames vertes et bleues. Des négociations peuvent être nécessaires, notamment quand les projets se traduisent par une restriction des usages.

Les pouvoirs publics ont également la volonté d'articuler la gestion des espaces publics et des espaces privés. Concrètement, des plans ont été mis en place dans un certain nombre de collectivités pour inciter à une meilleure prise en compte de la dimension écologique.

Les trames vertes et bleues permettent aux habitants de se réapproprier la ville. Elles rassemblent les volontés et les acteurs autour d'une même politique et contribuent à faire émerger une culture commune facilitant les interactions.

## **ECHANGES**

### **→ Sur l'articulation espaces privés / espaces publics : quelles actions mettre en place en direction des propriétaires de jardins ?**

Quelques collectivités ont développé des initiatives intéressantes comme à Strasbourg où une charte a été présentée en porte-à-porte pour encourager une gestion plus écologique. Au Val Maubuée, le responsable des espaces verts s'est personnellement engagé dans un démarchage des entreprises, afin de leur démontrer l'intérêt de cette politique d'un point de vue économique. Des partenariats peuvent aussi se mettre en place avec les bailleurs sociaux, qui possèdent parfois des surfaces très importantes sur le territoire communal. Une autre initiative portée par une association de Rennes sur les jardins ouverts vise à favoriser les échanges grâce à l'installation de sortes de chatières dans les clôtures. Celles-ci permettent notamment aux hérissons de traverser tout le quartier. La démarche repose également sur la volonté de recréer du lien social entre les voisins.

La Communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne a, elle, travaillé sur l'élaboration d'une charte à destination des propriétaires privés. L'objectif est de les accompagner dans leur changement de pratiques. Les premières signatures devraient intervenir au début de l'année 2015. Il s'agit pour le moment d'un pilote, qui a vocation à être étendu. Il ne consiste pas à imposer mais plutôt à co-construire.

### **→ Sur la frilosité de nombreux élus vis-à-vis des questions environnementales, souvent plus réticents que les habitants eux-mêmes**

La prise en compte réelle des trames vertes et bleues dans la conception et la gestion de la ville reste effectivement encore limitée malgré leur intégration dans les documents d'urbanisme.

Un participant note que les administrés sont plus prompts à manifester leur mécontentement que leur satisfaction vis-à-vis des actions de leurs élus. Cette situation explique probablement la réserve de ceux-ci.

S'agissant de la politique « zéro phyto », Laure CORMIER constate que celle-ci est beaucoup mieux acceptée par la population quand elle est précédée d'une campagne de communication. Les plaintes liées à la présence d'herbes folles diminuent également avec le temps. L'appropriation de la démarche se fait progressivement.

### **→ Quid des trames bleues ?**

Laure CORMIER indique que dans les milieux urbains denses, les trames bleues concernent essentiellement les cours d'eau. La décanalisation des rivières pose un certain nombre de difficultés, notamment à cause des inondations. Cette politique doit être pensée dans une logique de bassin versant et non pas seulement à l'échelle d'une ville.

### **→ Sur les éclairages apportés par d'autres expériences européennes et internationales**

Il existe de très nombreuses expériences à l'international. Les réflexions sont très riches autour de la notion de trame verte et bleue. Aujourd'hui, la question de la biodiversité semble principalement passer par la reconnexion des continuités écologiques. La Suisse a par exemple dégagé une enveloppe financière spécifique pour monter des opérations à l'échelle locale.

Guy Berthoud (ECONAT) évoque aussi les effets pervers de la démarche suisse, où l'agriculture s'est « approprié » la mise en place des corridors biologiques. Il constate en outre que l'intervention des urbanistes ne se fait pas forcément sur des bases scientifiques. Dans de nombreux projets, les espèces invasives ne sont pas suffisamment prises en compte. Il est dommage de ne pas davantage s'appuyer sur des modélisations à long terme.

### **→ Sur l'approche « top-down » et l'approche réglementaire**

*Stéphanie Antoine (ministère de l'écologie) insiste sur le fait que la politique Trame verte et bleue ne doit pas être perçue comme uniquement top-down. L'objectif est d'aller au-delà du champ de la planification et de la traduction dans les documents d'urbanisme. Les SRCE sont de réels plans d'actions stratégiques, permettant de mobiliser une palette d'outils très diversifiés. Des démarches peuvent toutefois se mettre en œuvre indépendamment. Sur le terrain, il en est d'ailleurs largement ainsi. Le fait que les trames vertes et bleues soient peu présentes dans les PLU est, en revanche, plus inquiétant.*

*Laure CORMIER confirme que les services de la planification et de l'urbanisme ont beaucoup de réserves. Ils craignent, ainsi que les élus, que l'intégration des trames vertes et bleues dans les PLU ne leur retire des marges de manœuvre dans le futur et ne sclérose le développement de la commune.*

# Retours d'expériences à trois échelles de mise en œuvre

## Développer des méthodes et outils pour appuyer des initiatives locales

Laura ALBARIC

*Conseil général de la Seine-Saint-Denis*

La Seine-Saint-Denis est un territoire très fragmenté et extrêmement urbanisé. Les espaces verts y sont disséminés, avec une multitude de gestionnaires.

Connaître le fonctionnement réel de la trame verte et bleue était l'un des enjeux majeurs. Il était également nécessaire d'identifier des leviers opérationnels permettant de l'améliorer.

La première étape a été de rechercher une **méthodologie d'évaluation des connectivités écologiques**. Un dispositif a été présenté dans le cadre de l'appel à projets du ministère, avec pour objectif d'améliorer les connaissances et de développer des outils pour accompagner les gestionnaires.

Les travaux ont été menés en interne par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, avec l'appui du Muséum national d'Histoire naturelle. Ils ont permis de valider biologiquement un modèle de dispersion écologique sur le territoire. Des campagnes de prélèvements ont été organisées sur un peu plus de 300 sites.

En Seine-Saint-Denis, le département joue un rôle majeur dans la construction des trames vertes et bleues. La démarche a donc été facilitée, même si d'autres acteurs doivent également être impliqués. Certaines entreprises gèrent de grands espaces fonciers.

Une fois le diagnostic posé, avec notamment l'identification des points de rupture, des actions ont commencé à être mises en œuvre sur des **sites pilotes**. Celles-ci ont permis de mettre en avant le concept de trame verte et bleue. L'objectif était de toucher le maximum d'acteurs. Des partenariats ont ainsi été lancés avec la commune de Bobigny, la communauté d'agglomération de Plaine Commune, le parc d'activités économiques de Paris Nord 2 et le bailleur social I3F. Les services Départementaux ont, quant à eux, été mobilisés sur le projet du Chemin des parcs.

Le **Chemin des parcs** vise à **relier les principaux espaces verts** de Seine-Saint-Denis par des continuités douces et éco-paysagères. Il s'intègre dans la trame verte et bleue. Le tracé est défini en concertation avec les communes intéressées, avec l'accompagnement de bureaux d'études spécialisés en écologie et en paysage. Cette approche permet de prendre en compte à la fois les enjeux écologiques et les usages.

Un suivi est effectué depuis quatre ans sur un petit tronçon de ce Chemin des parcs. Le recul est désormais suffisant pour dresser un bilan et produire de premiers outils.

L'approche a été très différente en ce qui concerne le **parc d'activités économiques de Paris Nord 2**. Celui-ci s'étend sur environ 300 hectares, dont 70 d'espaces verts. Le site est déjà engagé dans une démarche de management environnemental, qui a donné lieu à la réalisation d'un certain nombre d'actions. L'objectif était toutefois d'aller plus loin, en impliquant les utilisateurs, c'est-à-dire les salariés des entreprises. Un concours de



projets a été lancé avec le lycée professionnel du paysage Fenelon de Vaujours et un **verger en libre-service** a été installé.

Un certain nombre d'outils ont été produits pour les milieux urbains denses mais la méthodologie élaborée par le Muséum national d'Histoire naturelle peut concerner tous les territoires urbains. La définition de base de la trame verte et bleue peut être un frein. En revanche, les retours d'expériences peuvent constituer des points d'entrée. Ils permettent de sensibiliser sur des réalisations concrètes, en montrant que celles-ci sont possibles et pas forcément très coûteuses.

### **ECHANGES**

**→ Quelle communication mise en œuvre ? Sur un projet comme le Chemin des parcs n'y a-t-il pas un risque pas d'entretenir la confusion entre les coulées vertes, qui servent à la mobilité urbaine, et les continuités écologiques ?**

Le tracé s'inscrit dans la trame de fonctionnalité maximale. Les deux aspects se renforcent l'un et l'autre. L'accueil de la population est plutôt positif, car les espaces verts du département sont à la fois éloignés et peu visibles. Evidemment, le public ne prend pas immédiatement conscience des enjeux écologiques mais il y voit avant tout un service. Il s'agit d'un premier pas pour mener un travail plus général sur la biodiversité.

Prochainement, le Département souhaiterait tester un nouvel outil basé sur un jeu de rôles: New District (AgroParisTech, Vinci). Celui-ci permet de réunir tous les acteurs autour d'un projet d'aménagement, en prenant en compte à la fois les fonctionnalités écologiques mais également les usages. Le fait que chacun passe dans la peau de l'autre facilite la prise de conscience des différents enjeux. Il est prévu de proposer à des élus d'y participer. De grandes entreprises comme le groupe Saint Gobin l'ont déjà utilisé.

**→ Une démarche d'intégration du bâti a-t-elle été mise en œuvre ?**

Des projets sont effectivement menés sur le sujet. Ils ne sont toutefois pas intégrés dans la trame verte et bleue, car le recul sur les impacts réels est encore insuffisant.

**→ Quel est l'état d'avancement du Chemin des parcs ?**

Actuellement seulement sept kilomètres ont pu être réalisés sur un total d'une centaine. La principale difficulté est la disponibilité du foncier, d'autant que le Conseil Général n'a pas de politique d'acquisition foncière affichée. L'opportunité de projets d'aménagement est donc indispensable à la construction de ce tracé.

**→ Possibilité de conclure des conventions avec des propriétaires privés ?**

Ce mode de fonctionnement a déjà été adopté mais de manière marginale.

**→ Un cahier des charges a-t-il été établi pour les collectivités chargées de mettre en œuvre le projet et d'en assurer l'entretien ?**

Effectivement. En ce qui concerne le Chemin des parcs, un plan de gestion est élaboré avec les communes concernées et un suivi est régulièrement réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

**→ Fondements scientifiques de la méthode d'identification de la TVB ? Prise en compte des espèces et habitats ?**

La méthodologie mise en œuvre était globale. Le modèle a été validé d'un point de vue biologique et génétique. Il ne s'applique toutefois qu'à l'échelle du département. Si une commune souhaite s'inspirer de la démarche, elle devra mener la réflexion complémentaire en tenant compte des spécificités de son propre territoire.

# Entre cadre stratégique et actions opérationnelles, définir et mettre en œuvre une trame urbaine

---

Audrey LECLERCQ

*Ville de Roubaix*

Roubaix est une ville de 100 000 habitants avec un important passé industriel. Les espaces verts, publics mais également privés, sont très réduits. Les pavillons ont été construits rapidement pour accueillir les ouvriers et ont peu de jardins. En revanche, les friches industrielles, souvent polluées, se sont fortement développées dans les années 80.

Un processus de renouvellement urbain a été engagé et s'est accéléré avec la politique de la ville et les programmes ANRU. Les nouvelles constructions sont très nombreuses. Du fait de la carence en espaces verts, il existe toutefois une **sensibilité très forte des élus** sur le sujet. Des engagements ont été pris par le maire, principalement sur une dimension récréative mais les enjeux écologiques ont également été intégrés.

L'élaboration de la trame verte et bleue a pris environ deux ans, avec l'implication des habitants. La mise en œuvre est désormais engagée à pratiquement 80 %. L'objectif est d'être très opérationnel et de se positionner comme une **expérience pilote** au sein de la métropole lilloise. Le cœur urbain des villes ne doit pas être laissé à l'écart.

La trame verte et bleue a été construite en fonction de **toutes les opportunités existantes**. Lorsqu'il n'existe pas de disponibilités foncières, il est possible de s'appuyer sur les bailleurs sociaux pour créer des continuités et des connexions écologiques ou liées à des mobilités douces.

Les communes ont finalement assez peu de compétences dans le domaine et doivent travailler avec d'autres partenaires. La réflexion doit donc être partagée pour devenir opérationnelle. La situation est toutefois compliquée lorsqu'il existe une pression immobilière forte. Le milieu est extrêmement contraint et nécessite de chercher en permanence à **concilier les différentes fonctions**.

Tous les **outils réglementaires** disponibles sont utilisés. L'**AVAP**, qui couvre de 80 à 90 % de la ville, permet de mettre en place des mesures de protection, notamment vis-à-vis d'espaces verts privés qui pourraient disparaître dans le cadre d'une politique de densification. Un **suivi des permis de construire** est aussi réalisé, afin de s'assurer que toutes les obligations sont effectivement respectées. Une **OAP** a par ailleurs été créée. Elle est actuellement en test, avec l'objectif d'être étendue à tous les corridors écologiques et intégrée dans la révision du PLU prévue en 2016. Il est essentiel de prendre rapidement des mesures. Si la trame verte n'avait pas été lancée lors du mandat précédent, près de la moitié des opportunités n'aurait plus été possible.

La **pollution des sols** vient souvent contrer les objectifs de trame verte. Il faut donc trouver des compromis raisonnables, qui prennent en compte la santé sans couper systématiquement les voies de transfert par du bétonnage.

## ECHANGES

### → *Sur quelles bases a été définie la trame verte et bleue ?*

Les connaissances sur la biodiversité du territoire restent très limitées. Les observations effectuées par la LPO depuis une vingtaine d'années étaient globalement la

seule ressource. L'objectif est de progressivement compléter ces données et d'affiner la démarche.

L'identification de réservoirs de nature, qui est malgré tout réalisée, reste limitée dans les milieux très urbanisés. L'objectif est surtout de miser sur le potentiel, en donnant aux espèces qui étaient présentes il y a peu la possibilité de revenir. Certaines d'entre elles ont déjà commencé à réapparaître. La démarche vise avant tout à régénérer la nature ordinaire. Cette approche n'est peut-être pas extrêmement scientifique mais elle se veut pragmatique et adaptée aux milieux.

Des discussions sont en cours avec les communes voisines de Roubaix pour qu'elles prennent en compte les corridors et qu'elles en permettent la continuité dans leurs projets d'aménagement. L'une des ambitions est de créer une dynamique, y compris avec la communauté urbaine de Lille. Il est évident que les actions menées par une ville ne peuvent, à elles seules, entraîner des changements profonds.

## Réaliser des actions concrètes de remise en bon état des continuités écologiques

---

Laurent GUILLAUME

*Ville de Montpellier*

La ville de Montpellier s'étend chaque année, avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Un **schéma de réseaux verts** a été mis en place en 2006. Cette démarche a été l'occasion de réunir de nombreux acteurs. La ville n'a pas forcément vocation à traiter la question des trames vertes et bleues mais elle a souhaité s'impliquer dans ce projet, qui est également porté par les élus.

Le projet se met en œuvre progressivement, avec plus ou moins de facilité selon les zones. Le déploiement dépend des opportunités d'aménagement. Même si aucune prescription n'est opposable, les équipes en charge de la biodiversité interviennent très fréquemment.

Un important travail de **recensement** a été mené sur les friches. Il a permis d'insister sur leur intérêt écologique. Cette démarche n'a pas forcément été bien perçue par les services de l'urbanisme, qui y ont parfois vu un frein à l'aboutissement de certains projets.

Certains quartiers sont soumis à de fortes pressions foncières. Des espaces verts y sont néanmoins localisés. Ils peuvent être aménagés ou laissés à l'état naturel.

Le **site des Pastourelles** est organisé autour d'un parc et d'une friche, sur laquelle aucune intervention n'est prévue pour renforcer la TVB. Le travail mené repose sur des inventaires de la faune et de la flore. Ceux-ci ont des résultats assez peu encourageants, avec un intérêt faible en termes de biodiversité mais ce qui est souvent le cas en milieu urbain. Il est toutefois possible de trouver de bons exemples pour valoriser la biodiversité ordinaire.

Quelques préconisations peuvent être tirées des expériences mises en œuvre, notamment la **nécessité de recréer des lisières**. Les **aires de jeux doivent également être repensées**, en tenant compte des contraintes de sécurité liées à ce type d'espaces. Il n'est pas toujours facile de mettre en lien une friche avec une zone ayant des usages. Il s'agit de faire connaître l'intérêt de conserver une friche en milieu très urbanisé et de

trouver des moyens de la mettre en valeur, sans pour autant que ceux-ci soient trop impactants.

La mise en place de **plans de gestion** est essentielle. Les agents n'ont pas de formations adaptées. Ils doivent donc être accompagnés dans le changement de leurs pratiques. L'abandon des produits phytosanitaires constitue souvent une petite révolution. Il faut travailler avec les équipes dans la durée, pour expliquer les enjeux.

**L'implication des jardiniers est essentielle, comme celle du public.** Une partie des habitants est très enthousiaste et regrette même que la démarche n'aille pas plus loin mais il existe aussi des résistances. Les associations de quartiers peuvent jouer un rôle important, notamment au travers des enfants. Les changements d'usages doivent être expliqués.

### ECHANGES

→ *Les réseaux verts ne sont pas opposables. Quelle est la stratégie pour les protéger : leur inscription dans les documents d'urbanisme ou leur appropriation par les habitants ?*

La modification du PLU est prévue en 2015. Le travail de recensement des friches qui a été réalisé devra effectivement être pris en compte dans ce cadre, tout comme le SRCE. Le rôle de la population, qui est de plus en plus sensible à ces problématiques, est également important. Des fiches sur la prise en compte de la nature en ville ont été rédigées à l'attention des aménageurs. Tous ne les respectent pas mais il s'agit tout de même d'un premier pas. La prise de conscience des enjeux se fait de manière progressive.

→ *Concernant la prolifération des espèces exotiques sur certaines zones, y a-t-il des actions mises en œuvre ?*

Des plans de gestion sont en cours d'élaboration. Un travail est mené avec Plante et Cité pour éviter de commettre d'autres erreurs dans le futur.

→ *Les friches appartiennent-elles à la ville ou à des propriétaires privés ? Sont-elles vides d'usage ?*

Le recensement a été le plus exhaustif possible. Il n'est toutefois pas possible d'intervenir sur les espaces privés, sans faire valoir un droit de préemption en cas de vente. A ce stade, il n'a pas été envisagé de conclure des partenariats.

Sur les friches identifiées, il existe des activités humaines (pêcheurs, jeux, présence de SDF, etc.) mais celles-ci ne sont pas trop polluantes.

→ *Quels arguments vis-à-vis des opposants à la politique mise en œuvre ?*

La démarche consiste à expliquer que Montpellier développe une politique de protection de l'environnement et de protection de la biodiversité. Il est important de présenter des réalisations concrètes. La principale critique est l'impression de saleté. Il faut expliquer que ce n'est pas le cas et constamment renouveler les efforts.

La santé peut aussi être un levier d'actions très important pour la biodiversité. Celui-ci a l'avantage d'être facilement compréhensible par tous. Il peut servir de base à de nombreuses politiques, au-delà de la mise en œuvre de trames vertes et bleues.

# Apports de l'approche multifonctionnelle

## Pistes et recommandations issues du programme « multifonctionnalité des trames vertes et bleues urbaines »

---

Gilles REY-GIRAUD

*Etd*

Mettre en avant les fonctionnalités écologiques n'est pas forcément suffisant pour soutenir un projet, en particulier vis-à-vis des élus. Toutefois, trop axer le discours sur le cadre de vie et sur les dimensions sociales des trames vertes et bleues peut conduire à s'éloigner de l'objectif initial.

Certaines fonctions sont peu mobilisées, car difficiles à appréhender, notamment le potentiel en termes de développement économique des territoires ou l'impact sur le changement climatique. Il est difficile d'objectiver ces effets et donc de s'en servir comme arguments.

Le cloisonnement des services et des organisations peut être un frein à la mise en place des trames vertes et bleues. Même s'il n'est pas spécifique à ce sujet, il peut poser des problèmes de fonctionnement et de mobilisation des acteurs.

Un certain nombre de marges de progrès a été identifié, autour de la connaissance des effets de la nature en ville, de la communication et des arguments à développer pour convaincre.

Pour les acteurs éloignés des questions de biodiversité, la notion de trame verte et bleue n'est pas facile à appréhender. Même s'il existe des obligations réglementaires, les enjeux ne sont pas forcément compréhensibles. Les impacts sur le fonctionnement et le développement des territoires doivent être mis en avant, sans perdre de vue les objectifs écologiques. Il faut trouver un équilibre.

Travailler sur les représentations et les usages de la nature en ville pour les différentes catégories d'acteurs est indispensable pour construire des argumentaires et définir une stratégie qui pourra être effectivement mise en œuvre.

Au regard des expériences acquises sur d'autres thématiques comme les agendas 21, il apparaît nécessaire de trouver d'autres modes d'organisation, permettant d'aborder le sujet des trames vertes et bleues de manière plus transversale.

La connaissance des usages et des fonctions sur les territoires doit être mieux prise en compte, en intégrant la perception qu'en ont les habitants. Il s'agit d'un élément très important pour l'acceptabilité des solutions proposées. L'expérimentation réalisée pour l'élaboration du SCoT du Pays de Lorient, qui sera présentée lors de la table-ronde, est de ce point de vue très intéressante.

S'appuyer sur un comité scientifique, qui intervienne comme garant, permet d'éviter de s'éloigner des enjeux écologiques.

Bâtir des argumentaires adaptés à chaque catégorie d'acteurs permet de partager un vocabulaire commun et de remettre les trames vertes et bleues au cœur des politiques publiques. Ils doivent toutefois être adaptés aux contextes locaux et aux spécificités des territoires. Une priorisation des interlocuteurs peut également s'avérer nécessaire.

## Table-ronde autour de témoignages de plusieurs lauréats de l'appel à projets

### I) Mieux connaître les usages et fonctions des espaces via les sociotopes (ex du SCoT du Pays de Lorient)

Reynald BAVAY, AUDELOR

Le SCoT approuvé en 2006 est à nouveau en révision car le périmètre de l'agglomération s'est étendu. Il couvre environ 200 000 habitants. Le territoire est caractérisé par un certain nombre d'espaces naturels remarquables.

La trame verte et bleue a été inscrite dès l'origine. Il s'agissait d'une démarche assez novatrice. Deux limites sont toutefois apparues rapidement, d'une part le fait que l'analyse ne soit pas descendue à l'échelle communale et d'autre part qu'elle n'ait pas été traduite en termes d'usages pour les habitants. Or beaucoup d'espaces concernés étaient utilisés et avaient vocation à le rester.

Les travaux qui ont été menés ont conduit à découvrir les recherches d'un urbaniste de Stockholm autour des sociotopes. La trame verte et bleue n'est plus prise en compte uniquement pour sa dimension écologique, même si celle-ci reste évidemment centrale. Un certain nombre d'élus se sont déplacés en Suède pour mieux comprendre la démarche et envisager sa transposition. Les études nécessaires ont ainsi été lancées.

L'objectif est d'identifier l'intérêt perçu et pratiqué des espaces, qui sont ouverts mais pas forcément verts. Tous ont eu une valeur d'usage, sur laquelle il est important de travailler avec les habitants. La traduction dans une cartographie se prolonge par la définition d'aménagements et de méthodes de gestion.

Deux communes se sont inscrites dans la démarche, dont Ploemeur. L'identification des espaces, des cheminements et des usages a été la première étape. Les habitants ont ensuite été impliqués pour compléter les observations de terrain. Des ateliers participatifs ont été organisés. Ils ont permis de préciser les pratiques et de faire émerger les attentes.

### II) Croiser avec d'autres fonctions que l'enjeu écologique

Julie SANNIER, Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne

La Communauté d'agglomération des lacs de l'Essonne regroupe environ 60 000 habitants, sur un territoire très urbain et très contraint, traversé par d'importants axes routiers et ferroviaires. Les lacs ont toutefois été identifiés comme réservoirs de biodiversité par le SRCE.

En 2008, la collectivité a engagé une démarche écologique, en restaurant un certain nombre de parcours et en faisant évoluer la gestion des espaces verts. L'objectif était de restaurer de la biodiversité. Des efforts importants ont été mis en œuvre pour développer les expertises internes et se doter d'outils.

La démarche est moins partie de constats scientifiques que de la volonté d'exploiter des potentiels et de les traduire en actions citoyennes de proximité. Les élus étaient très sensibles à la prise en compte des enjeux sociaux.

L'une des premières mesures a été de limiter très drastiquement l'utilisation des produits phytosanitaires, avec une implication progressive des agents et des habitants. L'objectif est de permettre à ces derniers de se réapproprier les espaces et de faire en sorte qu'ils se sentent concernés, en renforçant le lien avec la nature.

Des sites pilotes ont été identifiés pour proposer des actions permettant de mettre en œuvre la trame verte et bleue. Des partenariats ont été mis en place et une phase de concertation importante s'est déroulée en 2013. Des ateliers ont été organisés, ainsi que des ballades urbaines. Ils ont permis de recueillir à la fois les craintes, les attentes et les idées de la population.

L'idée est de proposer des micro-actions, en plantant par exemple de la végétation à la place de petites surfaces de bitume. Certains sites, initialement intéressants en termes de nature en ville mais délaissés par les habitants, ont également été traités de manière à ce que ces derniers puissent se les réapproprier. Certains s'intègrent dans le cadre de programmes ANRU plus vastes.

Les habitants n'ont pas d'intérêt pour la biodiversité en tant que telle. Leurs aspirations sont plutôt de ne plus être dérangés par les quads par exemple. La prise de conscience demandera du temps, surtout dans des contextes sociaux un peu difficiles. Il n'est pas non plus envisageable de ne pas tenir compte des usages. Les espaces ne peuvent pas être totalement cloisonnés.

### III) Mobiliser différentes fonctions et acteurs

#### Angélique MEYNIER, SIVOA

Le Syndicat de l'Orge se situe sur le nord du département de l'Essonne. Il couvre 37 communes, est propriétaire de 280 hectares et assure la gestion de 50 kilomètres de cours d'eau. Sa première compétence fut l'assainissement (création et gestion de collecteurs intercommunaux de transport des eaux usées et pluviales). Ses missions ont ensuite été élargies aux berges, puis au lit majeur. Les milieux naturels concernés sont obligatoirement ouverts au public. Ils vont du très urbain, au péri-urbain et au rural.

La diversité et la fonctionnalité guide toutes les actions engagées depuis une quinzaine d'années. Les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés. Il manquait toutefois une cohérence d'ensemble. Un plan de gestion de l'ensemble de la vallée a donc été lancé pour retrouver des continuités écologiques, tout en accueillant des zones de loisirs et des modes de déplacement doux.

Tous les enjeux ont été pris en compte. Certains étaient antagonistes et des arbitrages ont dû être réalisés, en préservant le caractère prépondérant des objectifs écologiques. Le travail a été mené à une échelle assez large, avant de revenir à l'échelle des sites. Il était important de prendre un peu de recul.

Devait également être pris en compte la gestion du risque d'inondation et les contraintes d'accès pour la maintenance des réseaux d'assainissement. Certains espaces sont en outre agricoles.

Un important travail a été réalisé en interne, car la notion de trame verte et bleue apparaissait vague. Malgré une expérience de plusieurs années, les agents ont encore des difficultés à assimiler les enjeux de la gestion différenciée. Il était essentiel de leur expliquer les objectifs de la démarche et d'introduire une meilleure coordination entre les services.

L'appel à projets a été un soutien très important vis-à-vis des élus. L'octroi de subventions a donné de la visibilité à la démarche et a facilité sa prise en compte.

Il existe une continuité en termes de vallée mais les usages sont très différents. Certains sites ont vocation à être laissés à l'état naturel, avec peu d'intervention. Les parcs historiques, les aires de loisirs ou les espaces de proximité ne peuvent pas être gérés de la même manière.

Le contexte était favorable, car une politique foncière avait été lancée dans les années 70.

Depuis 2010, des travaux sont mis en œuvre pour effacer les ouvrages hydrauliques sur la trame bleue. La revégétalisation des berges et la réouverture de cours d'eau ont également été réalisées.

Il est toutefois indispensable de disposer de moyens suffisamment importants, y compris pour sensibiliser.

Rendre des comptes aux élus permet aussi d'avancer et de montrer que l'argent public est utilisé à bon escient.

La concertation en externe doit être renforcée en 2015, notamment autour de la gestion des berges privées. Des actions de porte-à-porte seront mises en œuvre. La mobilisation des populations doit encore être renforcée.

L'amélioration de la connaissance sur le déplacement des espèces nécessitera par ailleurs la réalisation d'études relativement lourdes.

L'approche par la seule entrée écologique est impossible, surtout dans les milieux urbains. Il faut forcément coupler des enjeux, même s'ils peuvent être pondérés pour ne pas perdre de vue les objectifs initiaux. Certains usages peuvent être déplacés ou encadrés.

#### IV) Echanges

**→ Existe-t-il des expériences de partenariats avec des entreprises et des salariés volontaires, par exemple pour réaliser des plantations ? Ce type d'actions est relativement développé au Québec.**

Un participant indique que l'ONF propose des dispositifs de cet ordre mais ils sont relativement utilisés.

Julie SANNIER explique que dans le cadre de la charte du réseau essonnien, il est envisagé de travailler avec des entreprises. Celles-ci doivent toutefois être bien ciblées. Pour le moment, il ne s'agit que d'une piste de travaux. Les premières tentatives n'ont pas débouché sur des résultats concrets.

**→ Quelle utilisation concrète des sociotopes ? S'agit-il d'un moyen de maîtriser les attentes et les usages ?**

Reynald BAVAY indique que cette méthode a été utilisée notamment dans le cadre d'un projet de réaménagement d'espaces verts en pied d'immeuble. Il reconnaît toutefois qu'elle n'a pas pu être totalement valorisée à cause des changements de municipalités survenus lors des dernières élections.

L'approche permet de sensibiliser les élus à la notion de trame verte par une vision plus sociale, même si les enjeux écologiques demeurent centraux. Elle est aussi l'occasion de s'apercevoir que la conception des espaces verts ne correspond pas aux attentes des habitants. Le mobilier, par exemple, qui représente un investissement important, n'est souvent pas adapté. Il existe un manque de concertation. Les espaces verts sont généralement mis en place en accompagnement d'autres opérations et ne sont pas la



priorité. Les ajustements s'imposent d'eux-mêmes avec le temps, comme en témoigne l'évolution des cheminements.

Cet enseignement est intéressant, y compris pour la gestion de ces espaces.

La gestion différenciée est encore perçue de manière très contrastée par les habitants. Pour certains, ne pas tondre une pelouse et laisser les herbes pousser reste une hérésie. Les élus doivent avoir conscience de cette perception avant de mettre en œuvre leurs projets.

#### → *Sensibilisation, participation des habitants, rôle de la collectivité*

Julie SANNIER évoque la possibilité de faire participer les habitants à la gestion des espaces verts, notamment en ce qui concerne les trottoirs. Cette implication, qui était assez habituelle dans le passé, faciliterait la prise de conscience. Elle demanderait néanmoins un important travail pédagogique.

Il existe déjà des systèmes de conventionnement, en particulier autour des petits espaces où le bitume a été retiré. Les villes de Rennes, Lyon ou Lille se sont déjà lancées dans cette démarche.

Les collectivités ont aussi un rôle à jouer pour promouvoir une autre nature. La concertation est souhaitable mais à condition qu'elle soit précédée d'un travail de sensibilisation et qu'elle repose sur des avis éclairés.

Gilles REY-GIRAUD précise que dans beaucoup de projets, il s'agit plutôt d'une consultation pour enrichir la connaissance et alimenter la réflexion. L'objectif principal n'est pas de répondre aux attentes mais d'identifier les résistances et les leviers possibles. Il est ensuite possible de construire des argumentaires adaptés.

Il est plus facile de protéger ce qui est connu. Les efforts de sensibilisation permettent d'accompagner les changements de pratiques, surtout lorsqu'ils sont menés dans une logique participative.

Toutefois la mobilisation doit être entretenue. Le risque est de la limiter à phase de concertation, ce qui la rend inopérante pour atteindre les objectifs fixés.

Laure CORMIER évoque une expérience de sciences participatives engagée à Angers, avec l'ancienne municipalité. Le projet consistait à requalifier les voies sur berge. Pour engager le processus de transformation de la ville, une concertation générale a été lancée, avec la constitution de jurys citoyens. Ces derniers se sont déplacés dans différentes localités, en France et à l'étranger, pour découvrir des expériences de rénovation urbaine. Le projet a duré un an mais n'a pas été poursuivi par les nouveaux élus.

La mise en œuvre d'une trame verte et bleue ne peut être réalisée que sur le long terme. Or tout peut être remis en cause après les élections.

#### → *La trame verte et bleue a-t-elle été intégrée dans les projets de renouvellement urbain dans l'Essonne ?*

Julie SANNIER confirme qu'elle a été associée depuis le début aux réflexions sur le réaménagement de la Grande Borne. Elle a pu présenter la notion de trame verte et bleue et celle-ci a été prise en compte. En revanche, la concertation a été réduite sur le bois des Coteaux de l'Orge. Elle est limitée à la zone boisée, alors que le projet est beaucoup plus large. D'une manière générale, l'appel à projets du ministère a été un atout pour la reconnaissance vis-à-vis des autres services.

#### → *Des suivis peuvent-ils être mis en place dans une perspective d'évaluation ?*

Angélique MEYNIER indique qu'il existe un certain nombre d'outils, sur les prairies, la qualité de l'eau, l'hydromorphologie de la rivière. Le temps de réponse des milieux est évidemment différent du temps politique. Néanmoins, il est important de présenter des tendances, de se fixer des objectifs et d'identifier les problèmes rencontrés.

# Discussion générale autour des apports potentiels de la multifonctionnalité pour définir et mettre en œuvre des TVB urbaines et des écueils à éviter

---

## Intégrer la TVB au projet de territoire

Gilles REY-GIRAUD indique que l'élaboration des **documents d'urbanisme** suppose généralement de faire appel à différentes compétences et, en l'occurrence, la **question des trames vertes et bleues est souvent abordée à part**. Alors qu'elle pourrait être au cœur du projet, elle est parfois pensée comme une couche supplémentaire. La situation commence heureusement à évoluer. Les appels d'offres des collectivités demandent de plus en plus souvent des compétences variées, qui nécessitent de faire appel à des équipes pluridisciplinaires. Les bureaux d'études s'adaptent progressivement à ces enjeux.

Reynald BAVAY souligne que les élus veulent des garanties lorsqu'ils doivent répondre à des obligations légales, notamment en termes de prise en compte de la biodiversité. Leur préoccupation première est souvent de satisfaire à cette exigence et non de placer les trames vertes et bleues au cœur d'un projet de territoire. Dans le contexte, ils privilégient la protection juridique.

## Impliquer les habitants

Il est également nécessaire d'**impliquer les habitants**, pour savoir comment ils appréhendent la nature dans les milieux urbains et comment ils peuvent devenir eux-mêmes acteurs des projets. Les moyens financiers et humains étant limités, il peut cependant être difficile de mener cette démarche en parallèle de l'approche scientifique. En plus de sensibiliser les différents services d'une collectivité, il est important de les mobiliser pour qu'ils intègrent un certain nombre de questionnements dans leurs propres pratiques et qu'ils contribuent ainsi à la démultiplication. Une initiative a par exemple été menée sur plusieurs communes dans le Nord Pas-de-Calais avec des wikis, que chacun pouvait renseigner.

## Développer les connaissances

La **nature ordinaire** est très mal connue, voire dénigrée et intéresse peu les écologues. Les habitants ont souvent une connaissance empirique mais réelle. La multiplication de ces informations simples, issues de l'observation, permet de créer une donnée qui n'existe pas véritablement aujourd'hui, car elle n'est pas structurée. Les expériences de sciences participatives sont malgré tout parfois peu concluantes. Elles nécessitent beaucoup de moyens pour des résultats assez faibles.

Beaucoup de données sont produites par des amateurs, très expérimentés pour certains d'entre eux. Elles sont recueillies par des associations. Malheureusement, leur mode de fonctionnement ne s'adapte pas forcément aux exigences des projets menés par les collectivités.

A noter cependant que la plupart des démarches trames vertes et bleues impliquent des associations naturalistes. En ce qui concerne les lauréats de l'appel à projets, les partenariats avec les associations ont été systématiques.

## Mobiliser d'autres entrées que l'écologie sans perdre de vue cet objectif

Même si certains projets, comme celui mené autour des lacs de l'Essonne, ne partent pas d'une étude scientifique très approfondie, cette **approche pragmatique et souple**, est également intéressante. Elle permet peut-être de mobiliser plus facilement les acteurs,

notamment les élus. Rien n'empêche ensuite de progresser dans la connaissance et d'affiner un certain nombre d'actions.

Il est en effet essentiel de tenir compte des contextes sociaux, politiques et économiques des territoires. La méthode retenue peut également avoir un aspect tactique. Les points d'entrée à privilégier ne sont pas forcément les mêmes.

Si en milieu urbain, la définition d'une trame verte et bleue suppose de prendre en compte les autres enjeux que l'écologie, le **risque est néanmoins de dévoyer la démarche**. S'appuyer sur un **groupe de garants** ou un **comité scientifique** peut être une solution.

Julie SANNIER explique qu'il n'a pas été simple d'expliquer la démarche à la nouvelle équipe municipale. La mise en place de chantiers participatifs a été bien accueillie. En revanche, les résistances sont plus importantes s'agissant d'une prise en compte accrue de la biodiversité. Il revient aussi aux équipes d'assurer une continuité et de s'assurer que les objectifs principaux ne sont pas oubliés.

Il ne faut pas oublier **l'importance des équipes de portage**. Les résistances doivent être gérées dans la durée. Les changements de pratiques et de perception demandent plusieurs années pour être réellement intégrées.

Gilles REY-GIRAUD rappelle que les questions de la biodiversité ou de la transition énergétique étaient totalement absentes des débats il y a quelques années. Elles se sont imposées extrêmement rapidement. La prochaine étape est de faire en sorte qu'elles ne soient plus vécues comme des contraintes mais des leviers de développement des territoires.

Plusieurs enjeux peuvent être combinés et valorisés. Pour promouvoir la nature en ville, la biodiversité n'est peut-être pas la voie à privilégier. La **notion de bien-être** de la population par exemple intéresse souvent davantage les élus. En ce qui concerne les produits phytosanitaires, l'approche **santé** est également plus efficace que l'approche environnementale.

### **Multifonctionnalité et services rendus**

La notion de services rendus a émergé ces dernières années et supplanté celle de multifonctionnalité. Cette approche peut être objectivée, voire monétisée, ce qui n'est pas non plus sans risques.

Laura ALBARIC indique que des outils existent, comme les bilans de biodiversité. Ils s'adressent plutôt à des entreprises. En Seine-Saint-Denis, elle est actuellement testée sur un collège qui vient d'être construit. L'objectif est de contribuer à l'amélioration des performances. La monétarisation à un moment donné et à une échelle donnée peut toutefois introduire des biais et remettre en cause valeur intrinsèque de la démarche. Cette approche peut, en revanche, être utile vis-à-vis des élus.

La monétarisation des services rendus suscite de nombreux débats (exemple des droits à polluer, qui peuvent être perçus comme droits à détruire la nature à condition d'en supporter le coût financier). Or la biologie ne peut pas s'inscrire dans des logiques de ce type.

Néanmoins, puisque la réglementation n'a pas permis de protéger les milieux, les dispositifs d'incitation à avoir des comportements vertueux ne doivent pas être rejetés.

Gilles REY-GIRAUD estime que l'intérêt d'objectiver les services rendus est notamment de renforcer un certain nombre d'argumentaires.

Une participante explique que les services rendus sur les écosystèmes peuvent être quantifiés autrement qu'en euros. En fonction des domaines, l'évaluation peut être en litres, en mètres cubes, etc. Cette approche peut toutefois faire apparaître des contradictions. Un travail de priorisation peut alors s'avérer nécessaire.

### **Prise en compte des espaces privés**

Les acteurs locaux, notamment des associations de quartier, peuvent jouer un rôle de relais pour faciliter la mobilisation des propriétaires. Toutefois les citoyens qui s'impliquent dans la démarche sont souvent déjà sensibilisés. L'expérience a également montré que les actions d'information qui peuvent être conduites dans les parcs touchaient souvent des personnes qui n'avaient pas de jardins. Au final, ces initiatives mobilisent beaucoup de moyens pour des résultats réduits.

D'autres démarches, notamment contractuelles, peuvent permettre d'agir au-delà de la parcelle individuelle. C'est le cas des chartes de qualité environnementale expérimentées à l'échelle des entreprises de ZAC en Ile-de-France (avec des engagements sur la gestion écologiques des abords). Les cahiers des charges de lotissements peuvent également permettre d'insérer des préconisations favorables aux continuités écologiques. Cependant, leur respect repose toutefois largement sur la volonté des promoteurs et des bailleurs, car ces éléments ne sont pas précisés dans les permis de construire.

Les comités de quartier peuvent jouer un rôle intéressant notamment par de la médiation. La présence sur le terrain est souvent essentielle. Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif est d'éviter la fragmentation des milieux, en s'assurant que les actions mises en œuvre ont des bases scientifiques.

En conclusion, l'approche multifonctionnelle apparaît comme nécessaire en milieu urbain pour aborder la Trame verte et bleue, que ce soit en termes de communication ou de mise en œuvre de projets. Cela suppose d'importants enjeux à l'avenir pour définir des modalités de gouvernance adaptées, travailler de façon plus transversale entre services, sensibiliser ou former à ces nouveaux enjeux et croiser les enjeux à travers différents outils (documents de planification ou de projet notamment).